



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
23/09/2022	23/06/2022	19	10	13	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLODEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Sonia
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mr URUTY Eric		X	Mr PELLIZZARI Gérard
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe
Secrétaire de séance	Mr ANGOSTO Richard		

Délibération n°2022-09-27-06
Résultat du vote
15 pour

Objet : Subvention d'équipement 2022 du budget annexe EHPAD

Mr GLADE, Mme CLARAZ-ANGOSTO et Mr SAVIGNOL membres de l'association gestionnaire de l'EHPAD ne prendront pas part au vote.

Les indemnités versées par l'Association gestionnaire de l'EHPAD, correspondant à la totalité des annuités d'emprunts contractés par la commune pour l'acquisition des biens mobiliers, ont été lissées jusqu'en 2022. Elles sont donc constantes. La phase dégressive du remboursement des intérêts des emprunts a débuté en 2015.

Le budget annexe 2022 de l'EHPAD fait apparaître un excédent prévisionnel de clôture de **3 774.55 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'effectuer le versement d'une subvention d'équipement du budget annexe de l'EHPAD au budget principal de la Commune, du montant de l'excédent pour l'année 2022, soit **3 774.55 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,
A. GLADE

